



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER
CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché de gré à gré

DECISION n°2024-103DEC du 10/07/2024
Marché de gré à gré et de moins de 40 000 € H.T.
Fourniture et pose porte sacristie église

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'état de la porte de la sacristie à l'église et le besoin de la remplacer,

Considérant la négociation de gré à gré avec :

- l'entreprise GADRAS Sylvain domiciliée à CONDEON

DECIDE,

- de retenir le devis n° 2160 du 09/07/2024 établi par l'entreprise GADRAS Sylvain domiciliée 3 chemin de Milcent 16360 CONDEON relatif à la fourniture et la pose d'une nouvelle porte pour la sacristie de l'église dont le montant HT s'élève à 1 995.00 € ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 – Opération 58 – Bâtiments culturels

Notification/publication du
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

10 JUL. 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240710-2024-103DEC
Reçu le 10 JUL. 2024